

*Hugo Sigouin-Plasse*  
*Chef de service*  
*Réglementation et réclamations*  
*Direction des affaires juridiques*  
*Ligne directe : (514) 598-3767*  
*Télécopieur : (514) 598-3839*  
*Courriel : [hsigouin-plasse@gazmetro.com](mailto:hsigouin-plasse@gazmetro.com)*  
*Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDÉ ET PAR MESSAGER**

Le 14 juillet 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Prix du transport et de l'équilibrage**  
**Notre dossier : 312-00688**  
**R-3879-2014 – PHASE 3**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2015-105 du 7 juillet dernier, par laquelle la Régie demandait à Gaz Métro de « déposer, dans le cadre de la phase 3 du dossier tarifaire 2015, au plus tard le 14 juillet 2015, la preuve sur la fonctionnalisation des coûts entre les services de transport et d'équilibrage (...) ».

Bien que Gaz Métro déploie actuellement tous les efforts nécessaires afin de répondre à cette demande dans les meilleurs délais, elle ne sera malheureusement pas en mesure d'effectuer le dépôt dans le délai fixé par la Régie. Gaz Métro demande donc à la Régie de lui accorder un court délai supplémentaire, soit jusqu'au vendredi 17 juillet, à midi, afin d'effectuer le dépôt.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse  
HSP/mb